

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'UFR
SCIENCES DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
SCRUTIN DU JEUDI 09 MARS 2023

COLLÈGE DES USAGERS :

usagers.

NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR :

NOM DE LA LISTE (*tel qu'il figurera sur le bulletin de vote*)

NOM - Prénom du délégué de la liste :

Coordonnées : Tél :

E-mail :

A défaut, est désigné d'office le 1^{er} de liste.

Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe

LISTE DES CANDIDATS, DANS L'ORDRE PRÉFÉRENTIEL

ORDRE	CIVILITÉ (Mme/M.)	NOM	PRÉNOM (S)	COMPOSANTE/SERVICE/UNITÉ DE RATTACHEMENT

NOMBRE DE DÉCLARATIONS INDIVIDUELLES JOINTES (égal au nombre de candidats de la liste) :

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant : OUI-NON (*razer la mention inutile*)

Nom :

Fait à

Date :

Signature du déposant de liste :

Cette liste doit être accompagnée de la déclaration individuelle de candidature de chaque candidat de la liste.

Les étudiants doivent en outre fournir une copie de leur carte d'étudiant ou à défaut, un certificat de scolarité.

Les listes comprennent un nombre de candidats maximum égal au double du nombre de sièges de titulaires à pourvoir afin de prendre en compte l'élection d'un suppléant associé à chaque titulaire.

Les listes peuvent être incomplètes : elles doivent comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

IMPORTANT :

- Le dépôt des actes de candidatures de liste est obligatoire.

- Actes de candidature de liste à **déposer directement** à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (campus du Moufia, bâtiment administratif B, niveau -1) au plus tard à 16h00 (heure de La Réunion), contre un récépissé de dépôt **ou à faire parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception** (le pli doit être posté, de façon à parvenir dans les délais impartis, la date de réception faisant foi), **le mardi 28 février 2023, à l'adresse suivante :**

L'Université de La Réunion - Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
15, avenue René Cassin - CS 92003 - 97744 Saint-Denis Cedex